COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 28 septembre 2026

Membres présents
Philippe ROINGEARD, Président de l'université ;
Brieuc DUBREIL, Chef de la Division enseignement supérieur, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;
Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Laurent GALINEAU ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;
Gwenaëlle BAUDET ; Pauline JAUSSEC ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAULT ; Manon GOUREAU ;
Cathy MUNSCH ; Franck GAGNAIRE ; Lucie CLARYSSE ; Christelle CHARLOT ; Christelle DE BECDELIEVRE ;

Ont donné procuration :
- Mme Audrey OUDIN à Mme Evelyne FOUQUEREAU
- Mme Marie-Pierre ROURE-HORARD à M. Daniel MIRZA
- M. Claude-Emmanuel BOUDET à Gwenaëlle BAUDET
- M. Maxime LEGRAND à Mme Manon GOUREAU
- M. Nicolas GODICHET à Olivia ROBIN-SABARD

Participaient à titre consultatif :
Thierry BROUARD, Vice-président chargé du numérique, de l'intelligence artificielle et de l'audiovisuel ; Alexis CHOMMELOUX, Vice-président chargé de la vie étudiante, de la vie de campus, de la culture et du sport, Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Kévin NEUVILLE, Directeur du Cabinet du Président ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Lucie GAUGAIN, Directrice de l'UFR Arts et Sciences Humaines ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, Directrice de l'URF Droit, Economie et Sciences Sociales ; Marie-Hélène SOUBEYROUX, Directrice de l'UFR Lettres et Langues ;

Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines et Yoann CANOY, Directeur des Affaires Financières ;

Nastasia BEDOUET, représentante de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Sandrine DALLET-CHOISY, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

M. le Président souhaite la bienvenue à la nouvelle représentante de la Région, Mme Cathy MUNSCH, en remplacement de Mme Anne BERNIER, ainsi qu'à M. Galineau, qui remplace M. Bideau.

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

Il commence par souligner que, malgré un contexte budgétaire particulièrement difficile, l'accueil des étudiants à l'université s'est déroulé avec succès. Il salue une rentrée qui s'est déroulée dans les meilleurs conditions possibles grâce à la mobilisation des équipes dans les 12 composantes de l'université, à Tours et à Blois.

Pour la présentation du budget rectificatif 2026 (BR2026), le Président rappelle un problème majeur : la masse salariale dépasse nettement les prévisions budgétaires établie au BI. Cette hausse provient de mesures étatiques qui, faute d'être compensées par des dotations supplémentaires, entraînent un déséquilibre important. Le déséquilibre affecte directement le ratio Dizambourg, l'un des trois indicateurs financiers clés sur lesquels sont évaluées la santé financière de l'établissement. Le président rappelle que ce ratio, qui mesure la capacité de l'université à couvrir ses engagements en cours, met l'université sous pression, révélant ainsi, une fois de plus, la sous-dotation chronique de l'institution qui existe depuis plusieurs années.

Il ajoute que, à l'approche des élections présidentielles, les missions spécifiques des universités et leur rôle sociétal important sont peu abordés. Dans sa conférence de presse de rentrée, il a souhaité commencer par rappeler ce rôle sociétal essentiel dans la formation des jeunes, la diversité des métiers auxquels forment les universités, leur rôle dans la recherche et l'innovation. Les médias régionaux, nationaux et spécialisés ont largement relayé les difficultés budgétaires de l'université de Tours. Selon les données publiées dans les médias spécialisés ESR, l'établissement fait face à un manque de 1 200 € par rapport à la moyenne nationale par étudiant, soit trente millions d'euros chaque année manquant à la dotation d'état de l'université pour se situer dans la moyenne nationale.
Il évoque également des nouvelles positives, il annonce notamment le renouvellement du financement européen du master Erasmus Mundus Infectious Diseases and One Health (IDOHNext). Sélectionné par la Commission européenne pour bénéficier d'un nouveau financement Erasmus+, ce master pourra accueillir quatre nouvelles promotions à compter de la rentrée 2027 et attribuer de nouvelles bourses d'excellence grâce au soutien de la Commission, élargissant les mobilités étudiantes et renforçant les coopérations avec des établissements partenaires.

Il évoque également l'obtention d'un financement européen substantiel (11 millions d'euros) en complément du programme Loire Val-Health (un COFUND), qui permettra de financer davantage de thèses interdisciplinaires autour des questions de santé. Le président évoque également les très bons résultats obtenus à l'ANR par nos équipes de recherche, avec (25 projets portés par l'UT, pour un montant total de 3,6 M€ de financements). Il évoque également la labélisation Carnot de notre PUI Loire Valley Innov, qui va renforcer la recherche partenariale en Région, et l'intégration par les équipes et les étudiants du nouveau bâtiment de Polytech, qui sera inauguré prochainement.

Enfin, le Président réfute catégoriquement les allégations portées par certaines organisations syndicales selon lesquelles l'équipe dirigeante de l'Université de Tours aurait voté une hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Il rappelle que l'équipe dirigeante anime le Conseil d'administration au cours duquel l'ensemble des membres sont amenés à voter. Par ailleurs, le conseil d'administration n'a jamais voté une telle délibération, il n'a fait au contraire que voter la mise en place d'une commission d'exonération qui permet de contrer les effets négatifs du décret.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'il souhaite dire un mot sur le projet d'EPE, notamment si ce sujet n'est pas réabordé par la suite. Il se demande si la question a été évoquée ultérieurement au regard de la situation budgétaire de l'université. Selon lui, cette situation est connue depuis longtemps : l'université fait face à une sous-dotation chronique et se trouve désormais à un point de rupture. Il estime qu'à Tours, sauf à consentir des efforts extrêmement importants et à dégrader davantage les conditions de travail des personnels ainsi que les conditions d'études des étudiants, il ne sera plus possible de satisfaire simultanément l'ensemble des objectifs fixés.

Il considère que cette situation n'est pas le fruit du hasard mais s'inscrit dans une impasse budgétaire et structurelle plus large de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Les difficultés rencontrées par l'université de Tours ne sont, selon lui, que la manifestation locale d'une crise qui touche l'ensemble du secteur. Il rappelle à cet égard la mise en place des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, soutenues par

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

plus d'une trentaine de sociétés savantes, dont les travaux reposent sur une connaissance approfondie du secteur et visent à produire des analyses argumentées.

Il souligne que les conclusions issues des assises nationales organisées à Paris dressent un constat particulièrement préoccupant. Il cite notamment le décrochage scientifique de la France, passée en quatorze ans du sixième au treizième rang mondial, désormais derrière l'Italie, l'Espagne ou encore le Brésil, et seulement légèrement devant la Turquie. Il estime que cette évolution est directement liée à un sous-financement de la recherche, les analyses disponibles mettant en évidence une forte corrélation entre le niveau d'investissement en recherche et les performances scientifiques. Il relève ainsi que la part du PIB consacrée à la recherche et développement (R&D) en France diminue, contrairement à ce qui est observé dans plusieurs autres pays européens.

Il évoque également un déclassement technologique qu'il attribue notamment à l'échec du crédit d'impôt recherche (CIR). Selon les études qu'il mentionne, ce dispositif n'aurait produit aucun effet mesurable sur l'innovation, tout en favorisant certains effets d'aubaine et des détournements de son objet initial. Il rappelle par ailleurs que ce mécanisme représente un coût élevé pour les finances publiques, de l'ordre de huit milliards d'euros par an.

Sur le plan de la formation, il revient sur les conséquences de la réforme de la formation professionnelle de 2018, dite « loi Pénicaud », qui a entraîné une hausse très importante du financement de l'alternance, supérieur de plus de dix milliards d'euros. Celui-ci aurait atteint 28 milliards d'euros, soit davantage que le financement global de l'enseignement supérieur et de la recherche la même année. Il observe que ces financements ont bénéficié très majoritairement à l'enseignement supérieur privé, traduisant selon lui un choix politique de transfert des financements du secteur public vers le secteur privé. Il ajoute que les études disponibles n'ont pas mis en évidence d'effet significatif de cette politique sur l'emploi des jeunes, celle-ci ayant principalement bénéficié à des publics déjà diplômés et dont l'insertion professionnelle aurait probablement eu lieu même sans l'alternance.

Plus globalement, il estime que ces orientations ont contribué à la dégradation de la situation financière des universités. Il rappelle qu'historiquement, l'écart entre la subvention pour charges de service public (SCSP) et la masse salariale des établissements demeurait positif, de l'ordre de 200 millions d'euros, permettant de financer également le fonctionnement et l'investissement. Selon lui, cet équilibre a disparu à partir de 2022, avant de se transformer en déficit les années suivantes. Il attribue cette évolution principalement à l'absence de compensation par l'État des mesures qu'il a lui-même décidées.

Il considère ainsi que les choix politiques opérés au cours des dernières années ont placé les universités dans une situation particulièrement critique. Si certains établissements sont plus durement touchés que d'autres, il estime néanmoins que l'ensemble du système est concerné. Selon lui, seule une mobilisation nationale pourra permettre d'inverser cette trajectoire, soit par un changement profond de politique publique, soit au prix de nouvelles réductions de moyens qui conduiraient à dégrader encore les conditions de travail et d'études.

Enfin, il souligne que des solutions existent. Parmi les propositions issues des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche figure notamment la réaffectation à l'enseignement supérieur et à la recherche publique des dix milliards d'euros consacrés au développement de l'alternance. Il estime qu'une telle mesure permettrait de renforcer durablement la recherche française et d'améliorer l'accueil des étudiants. Il exprime le souhait que ces enjeux occupent une place importante dans le débat présidentiel à venir et invite l'ensemble des membres de la communauté universitaire à participer aux mobilisations nationales engagées, considérant que l'avenir de l'enseignement supérieur public ne concerne pas uniquement l'université de Tours mais l'ensemble du pays.

Le Président remercie Arnaud GIACOMETTI pour son intervention et indique partager largement son constat sur la situation particulièrement difficile de l'enseignement supérieur et des universités françaises. Selon lui, ces difficultés étaient prévisibles et font l'objet de discussions récurrentes depuis plusieurs années. Il souligne toutefois que les solutions ne dépendent pas uniquement des établissements et qu'il s'efforce, pour sa part, de permettre à l'université de Tours de traverser cette période dans les meilleures conditions possibles.

Il rappelle que les remontées auprès des pouvoirs publics sont régulièrement effectuées, notamment par l'intermédiaire de France Universités, même si les décisions relèvent en grande partie de choix nationaux. Il insiste

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

cependant sur un point qui lui paraît essentiel : la nécessité d'un rééquilibrage des financements en faveur de l'université de Tours.

Il souligne qu'avec seulement cinq millions d'euros supplémentaires de SCSP, l'établissement retrouverait un niveau d'indicateurs conforme aux normes attendues. Il rappelle également que l'université de Tours perçoit chaque année environ trente millions d'euros de moins que la moyenne nationale des établissements comparables, ce qui alimente selon lui une situation d'iniquité qu'il convient de continuer à dénoncer.

Il estime que cet argument du sous-financement relatif commence à être entendu, tant par les élus du territoire que par le ministère. À cet égard, il relève que le ministre a lui-même adressé un courrier allant dans ce sens durant l'été. Sans considérer que cette question du rééquilibrage constitue l'unique réponse aux difficultés de l'enseignement supérieur et de la recherche, il considère qu'elle représente un levier majeur d'amélioration pour l'université de Tours et souhaite conserver une certaine confiance quant à la possibilité de faire évoluer la situation.

Arnaud GICOMMETTI indique qu'il partage l'espoir exprimé concernant un éventuel rééquilibrage des financements, tout en soulignant que cette question n'est pas nouvelle. Il rappelle qu'au cours de sa mandature, le sujet avait déjà été porté auprès du ministère. À cette occasion, l'université avait obtenu une dotation supplémentaire de deux millions d'euros, présentée alors comme le début d'un processus de rééquilibrage. Il précise que cette mesure avait toutefois été rapidement neutralisée par les mécanismes de non-compensation qui commençaient alors à se développer.

Il considère néanmoins que la question du rééquilibrage demeure essentielle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a plaidé, dans le cadre des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour que la recherche d'une plus grande égalité dans la répartition des moyens entre établissements figure parmi les revendications nationales. Il relève cependant que cette démarche s'est jusqu'à présent heurtée aux difficultés rencontrées au sein de France Universités, chaque établissement étant conduit à défendre ses propres intérêts dans un contexte de mise en concurrence.

Selon lui, cette logique de compétition entre universités explique en partie les déséquilibres observés aujourd'hui. Il fait alors le lien avec le projet d'établissement public expérimental (EPE), qu'il considère comme un outil supplémentaire de différenciation entre établissements. À ses yeux, ce dispositif accentue la concurrence en créant des statuts et des situations distinctes d'une université à l'autre.

Il estime que cette évolution contribue davantage à diviser les établissements qu'à renforcer le service public de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi il réaffirme son opposition au modèle de l'EPE, tant pour l'université de Tours que pour les universités françaises de manière générale. Plus largement, il indique ne pas croire aux solutions construites établissement par établissement et considère que les difficultés actuelles appellent avant tout des réponses collectives et nationales.

Le président indique qu'il reviendra ultérieurement sur la question de l'EPE. Il rappelle qu'il est actuellement en train de rencontrer les différentes composantes et instances de l'université afin d'échanger avec les collègues et de recueillir leurs interrogations ainsi que leurs observations. Son objectif est de pouvoir revenir devant le conseil d'administration avec des éléments de réponse plus complets. Il souligne également que 23 universités ont déjà adopté le statut d'établissement public expérimental (EPE).

Arnaud GIACOMETTI répond que ces évolutions ont été fortement encouragées par l'État et estime que les retours d'expérience ne sont pas nécessairement concluants. Selon lui, les rapports disponibles ne mettent pas en évidence des résultats particulièrement positifs en matière de dynamique institutionnelle. Il rappelle également qu'un rapport consacré aux aspects budgétaires a indiqué qu'aucun financement supplémentaire spécifique ne serait désormais accordé aux EPE. Dans ce contexte, il s'interroge sur l'intérêt de s'engager aujourd'hui dans une telle démarche alors même qu'aucune ressource nouvelle ne semble devoir l'accompagner.

Le président fait remarquer qu'un récent rapport de la Cour des comptes évoque une différenciation accrue entre les universités, avec une organisation autour de plusieurs catégories d'établissements : des universités des grandes

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

métropoles concentrant une part importante des moyens de recherche, d'autres assurant des missions de formation et de recherche jusqu'au doctorat, puis des établissements davantage centrés sur les formations de premier cycle. Selon lui, l'engagement dans une démarche de structuration renforcée pourrait permettre à l'université de consolider sa position et d'éviter à tout prix d'être placée dans la 3e catégorie.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'il reste sceptique sur cet argument. Sans remettre en cause la qualité des futurs partenaires, il estime que l'intégration d'établissements tels que TALM ne modifiera pas significativement le poids national de l'université. À ses yeux, un rapprochement avec des partenaires de plus grande envergure, tels que l'INSA Centre-Val de Loire ou l'Université d'Orléans, aurait davantage de portée. En l'état, il doute que les partenariats envisagés soient de nature à faire évoluer substantiellement le positionnement de l'établissement.

Le président reconnaît que l'effet ne réside pas uniquement dans l'association avec de petites écoles ou instituts. Il souligne que le projet associe des acteurs importants du territoire, tels que le CHU, la CCI ou encore le Domaine national de Chambord. Selon lui, la force du projet réside dans la force de partenariats qui sont en cohérence avec la signature de l'établissement, qui ne correspond pas nécessairement à celle des établissements qui viennent d'être cités. Par ailleurs, tous les EPE qui ont été créés sont des structurations de site, pas à périmètre régional. Le président propose cependant que le débat soit repris lors d'un prochain Conseil d'administration afin de permettre une discussion plus approfondie sur le projet d'EPE.

Emmanuelle HUVER indique qu'elle n'interviendra que brièvement compte tenu des autres points inscrits à l'ordre du jour. Revenant sur la question de l'EPE, elle rappelle qu'il a été indiqué que le conseil d'administration serait consulté sur ce sujet et souhaite savoir à quel moment cette consultation interviendra.

Elle s'interroge notamment sur la nature de cette consultation. Selon elle, il semble que l'équipe de gouvernance envisage de solliciter le conseil d'administration à un stade déjà avancé du projet, une fois les travaux préparatoires réalisés et un projet de statuts élaboré, afin de se prononcer sur une proposition formalisée. Elle demande si tel est bien le calendrier envisagé ou si le conseil d'administration pourrait être consulté en amont, sur le principe même de l'engagement dans une démarche d'EPE, dans une logique de décision préalable de type « go, no go ».

Elle soulève également la question du niveau pertinent de décision. Tout en reconnaissant pleinement la compétence du conseil d'administration en la matière, elle estime que la création d'un EPE constitue une évolution particulièrement structurante pour l'avenir de l'établissement. À ce titre, elle se demande si une consultation plus large de l'ensemble de la communauté universitaire ne serait pas souhaitable. Selon elle, cette décision engagerait durablement l'ensemble des personnels et des étudiants, bien davantage encore que d'autres décisions importantes comme la campagne d'emplois. Elle considère dès lors qu'une démarche davantage participative et consultative, associant l'ensemble de la communauté, pourrait être pertinente, même si le conseil d'administration demeure l'instance représentative légitime.

Le président répond que la démarche actuellement engagée vise justement à recueillir les avis de la communauté universitaire. Il rappelle qu'il effectue actuellement un tour des conseils des différentes composantes et qu'il est également prévu d'organiser des assemblées générales sur les différents sites de l'université. Concernant une éventuelle consultation formelle de la communauté, il indique que cette question reste ouverte et qu'aucune décision n'a encore été arrêtée.

Il précise par ailleurs que le calendrier dépend d'abord de l'évolution du cadre législatif. ~~L~~a poursuite des EPE existants ainsi que la possibilité de créer de nouveaux EPE nécessitent l'adoption préalable d'un texte par l'Assemblée nationale. À ce stade, aucune date précise n'est connue concernant cette évolution législative. Il indique néanmoins que ce sujet pourra être réabordé lors des prochaines réunions du conseil d'administration, notamment une fois qu'il aura achevé les échanges en cours avec les différentes composantes et sites de l'université.

Manon GOUREAU indique ensuite qu'il s'agit probablement de son dernier conseil d'administration en tant qu'élue étudiante, même si elle précise être candidate à sa réélection sous réserve des contraintes liées à la poursuite de ses études. Elle exprime sa déception de constater qu'elle est la seule représentante étudiante présente,

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

accompagnée d'une seule procuration, alors que six représentants titulaires et six suppléants siègent théoriquement au conseil.

Elle souligne les difficultés rencontrées par les étudiants engagés dans les instances universitaires, notamment pour concilier leur mandat avec leurs obligations pédagogiques. Elle encourage les enseignants à faciliter cet engagement étudiant, rappelant que l'absence à certains cours magistraux ou travaux dirigés peut être difficile à gérer malgré les dispositifs prévus pour les étudiants élus. Elle invite également les organisations étudiantes à respecter l'autonomie des élus étudiants afin de leur permettre de défendre efficacement les intérêts des étudiants.

À l'approche des élections étudiantes, elle exprime le souhait que celles-ci se déroulent dans un climat serein, sans violences ni incidents, notamment ceux observés dans certaines universités entre organisations étudiantes ou à l'encontre d'étudiants n'étant pas directement concernés par ces élections. Elle appelle au respect des personnes, des règles applicables au sein de l'université et du bon déroulement des enseignements et des examens.

Elle rappelle en particulier que les élections auront lieu pendant la période des Épreuves Dématérialisées Nationales (EDN) des étudiants en médecine et insiste sur la nécessité de préserver leur déroulement. Elle indique qu'elle souhaite éviter la reproduction de situations ayant conduit l'année précédente à réorganiser des épreuves, avec les conséquences organisationnelles et financières que cela avait entraînées pour la faculté. Enfin, elle espère que les étudiants absents ainsi que les organisations syndicales concernées prendront en considération ces remarques dans la préparation et le déroulement de la campagne électorale.

Le président remercie Manon [GOUREAU] pour son intervention et demande si des membres du conseil souhaitent réagir à ses propos.

Arnaud GIACOMETTI indique qu'il souhaite simplement rappeler un élément qui lui paraît particulièrement préoccupant : selon les données dont il dispose, 44 % des étudiants exercent aujourd'hui une activité salariée indispensable à leur subsistance. Il considère que ce chiffre illustre les difficultés sociales grandissantes rencontrées par les étudiants. Il ajoute que la question de la réforme des bourses étudiantes est régulièrement évoquée par les pouvoirs publics depuis plusieurs années, sans que des évolutions significatives n'aient, selon lui, permis d'apporter une réponse satisfaisante à ces difficultés.

Le président reconnaît qu'il s'agit effectivement d'un problème important. Il estime toutefois que cette situation n'explique pas à elle seule les difficultés de participation des étudiants à la vie institutionnelle, même si elle constitue indéniablement un facteur significatif.
Il propose de passer aux points inscrits à l'ordre du jour. Il soumet tout d'abord à l'approbation des membres du conseil les procès-verbaux des deux précédentes séances du conseil d'administration.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 15 juin 2026

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 15 juin 2026.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 15 juin 2026 par la délibération n°2026-73.

2.2. Compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2026

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 6 juillet 2026.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2026 par la délibération n°2026-74.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget rectificatif 2026 n°1

Emmanuel NERON indique que la présentation sera assurée par Yoann Cannoy, et précise qu'il interviendra de nouveau en conclusion pour apporter quelques éléments de synthèse. Il rappelle que les enjeux budgétaires ont déjà été largement évoqués lors des échanges préalables et souligne que ce budget rectificatif constitue un moment particulièrement important pour l'université. Selon lui, l'établissement se dirige vers une situation dans laquelle l'un des critères de soutenabilité financière fixés par la réglementation ne sera plus respecté. Il estime également qu'il est essentiel d'examiner conjointement le budget rectificatif et les projections relatives à la campagne d'emplois, les deux sujets étant étroitement liés.

Il procède à la lecture des éléments principaux du rapport transmis par le recteur, conformément aux dispositions du Code de l'éducation imposant l'information préalable du conseil d'administration lorsque les critères de soutenabilité budgétaire ne sont pas respectés.

Il indique que le recteur formule une alerte sur la soutenabilité budgétaire du projet de budget rectificatif n° 1 pour 2026, en raison du dépassement du seuil réglementaire relatif au ratio entre les charges de personnel et les produits encaissables. Le rapport souligne que la dégradation des indicateurs financiers est principalement liée à la progression des dépenses de personnel. Il est également relevé que le plafond d'emplois notifié par l'État serait dépassé de cinq équivalents temps plein au 31 décembre 2026.

Selon l'analyse du rectorat, cette évolution laisse craindre un dépassement effectif du ratio Dizambourg au moment du compte financier 2026, confirmant ainsi le non-respect du critère de soutenabilité. Le recteur précise qu'une telle situation conduirait l'université à devoir présenter au printemps 2027 une délibération définissant les conditions de retour à l'équilibre financier ainsi qu'un budget rectificatif traduisant ces mesures.

M. DUBREUIL confirme cette analyse et estime que l'enjeu est désormais clairement identifié. Il explique que si la trajectoire budgétaire présentée dans le budget rectificatif se confirmait lors du compte financier, l'université serait obligée de mettre en œuvre des mesures de redressement afin de rétablir l'équilibre financier. Il rappelle que l'effort nécessaire est évalué à plus de quatre millions d'euros, le ratio Dizambourg devant dépasser d'environ deux points le seuil réglementaire.

Il souligne l'importance d'informer dès à présent le conseil d'administration afin que des mesures puissent éventuellement être envisagées avant que la situation ne soit définitivement constatée lors du compte financier du printemps suivant. Selon lui, une anticipation permettrait d'étaler les efforts dans le temps et d'éviter d'avoir à adopter, en 2027, des mesures plus brutales ou plus contraignantes. Il indique que les services de l'État accompagneront toute démarche visant à engager dès maintenant un travail de redressement progressif.

Emmanuel NERON souligne le caractère préoccupant de ce budget rectificatif, notamment en raison de l'évolution de la masse salariale.

Julien MEUNIER réagit à la manière dont la situation est présentée. Il indique avoir le sentiment que les avertissements formulés peuvent laisser penser que les instances de gouvernance n'auraient pas pleinement mesuré les risques encourus. Il rappelle au contraire que le conseil d'administration a régulièrement débattu de la situation particulière de l'université de Tours et de sa sous-dotation estimée à trente millions d'euros par rapport à la moyenne nationale. Il ajoute que les choix effectués par l'établissement relevaient d'une stratégie assumée consistant à faire reconnaître cette situation d'injustice avant d'engager de nouvelles réductions de moyens. Il souligne que les personnels sont déjà confrontés à des difficultés importantes, avec notamment des enseignements fortement chargés et des conditions de travail tendues. Dans ce contexte, il considère que l'université a légitimement privilégié une démarche visant d'abord à obtenir les moyens nécessaires à son fonctionnement plutôt qu'à réduire davantage ses activités.

Emmanuel Néron répond qu'il n'était nullement question de mettre en cause les décisions prises par le conseil d'administration. Il rappelle que les différentes orientations budgétaires et les campagnes d'emplois ont été approuvées collectivement. Selon lui, il ne s'agit pas de rechercher des responsabilités individuelles mais

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

simplement de rappeler les conséquences financières désormais observées et de préciser les actions qui pourraient devoir être envisagées à l'avenir.

Julien MEUNIER poursuit en soulignant que la situation de l'université résulte également de facteurs extérieurs. Il indique ne pas savoir comment les autres établissements ont été gérés, mais rappelle que l'Université de Tours a été reconnu comme globalement bien gérée au regard du niveau de SCSP dont elle bénéficie. Il rappelle que les difficultés actuelles découlent en grande partie de l'insuffisante compensation financière accordée par l'État et du non-versement de certaines sommes attendues au titre du COMP. Il regrette que l'Etat ne respecte pas le contrat qu'il a signé avec l'établissement.

Emmanuel NERON indique que le non-versement de la troisième tranche du COMP représente environ 870 000 euros. Il reconnaît qu'il s'agit d'un montant significatif. Il indique néanmoins que des échanges doivent prochainement avoir lieu avec le rectorat afin de présenter le bilan du dispositif et qu'il n'est pas exclu qu'une évolution favorable intervienne lors de la notification définitive. Il rappelle toutefois que le budget a dû être construit sans intégrer cette recette potentielle, conformément aux consignes reçues.

Arnaud GIACOMETTI souhaite revenir sur les explications fournies afin de s'assurer d'avoir correctement compris les éléments présentés, notamment concernant l'évolution des dépenses de personnel. Il rappelle que, lors de l'élaboration du budget initial 2026, une augmentation des charges de personnel d'environ 4,1 millions d'euros avait déjà été intégrée. Cette prévision incluait notamment un glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à environ 1,2 million d'euros ainsi que les effets en année pleine de la campagne d'emplois précédemment votée.

Il souligne que ces éléments n'étaient donc pas inconnus au moment du vote du budget initial et s'interroge sur les raisons de la nouvelle dégradation constatée dans le cadre du budget rectificatif. Selon lui, si des dépenses supplémentaires apparaissent aujourd'hui, cela signifierait soit que le GVT a progressé davantage que prévu, soit que d'autres facteurs sont intervenus. Il estime que l'effet de la campagne d'emplois en année pleine ne peut constituer une surprise puisqu'il avait déjà été anticipé lors de la construction du budget initial. Il demande par conséquent des précisions complémentaires sur les facteurs expliquant l'augmentation constatée.

Il souhaite également obtenir des explications concernant l'augmentation des effectifs, qui se traduit par une progression de dix et de 30 d'équivalent temps plein travaillé.

Emmanuel NERON précise que la hausse d'environ 30 ETPT sur le plafond des ressources propres est principalement liée au développement d'activités financées par des contrats de recherche, des projets de valorisation et des actions portées par des dispositifs transversaux. Ces recrutements supplémentaires sont compensés par des recettes dédiées et ne génèrent donc pas de dégradation de l'équilibre financier. Il estime même que cette évolution traduit une dynamique positive de l'établissement, qui parvient à obtenir de nouveaux financements et à développer son activité.

Concernant les 10 ETPT supplémentaires sur le plafond d'emplois de l'État, il indique que plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Parmi eux figurent notamment des retours de disponibilité, de détachement ou de mise à disposition qui conduisent à réintégrer certains agents dans les effectifs et à augmenter mécaniquement la masse salariale. Il précise que le détail de ces mouvements pourra être communiqué si nécessaire.

Arnaud GIACOMETTI comprend une partie de l'évolution mais indique que ça ne suffit pas entièrement à expliquer l'écart constaté. Il rappelle que le budget initial intégrait déjà une prévision de GVT ainsi qu'une campagne d'emplois connue de longue date.

Emmanuel NERON indique que d'autres éléments sont intervenus entre-temps, parmi lesquels les opérations de revalorisation salariale, les recrutements supplémentaires et les retours d'agents précédemment absents. Selon lui, l'accumulation de ces facteurs peut effectivement contribuer à expliquer une partie de la hausse observée.

Arnaud GIACOMETTI souligne que la dégradation constatée lors du budget rectificatif demeure plus importante qu'habituellement. Il rappelle qu'il existe chaque année des ajustements entre le budget initial et le budget rectificatif, mais qu'il est relativement rare d'observer une évolution de cette ampleur à ce stade de l'exécution

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

budgétaire. Il relève également que certains éléments ont joué favorablement pour l'établissement, notamment l'amélioration du taux de compensation du CAS Pensions, passé de 50 % à 75 %, ce qui représente environ 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires non anticipées lors du budget initial. Il relève que cette évolution, la situation financière aurait pu être encore plus dégradée.

Il estime que la dégradation du ratio Dizambourg n'est pas la conséquence d'une mauvaise gestion de l'université mais résulte uniquement de la politique du Ministère. Il rappelle que la gestion de l'établissement a été à plusieurs reprises reconnue comme rigoureuse et que les difficultés actuelles trouvent principalement leur origine dans l'insuffisance des compensations accordées par l'État.

Il précise que la situation actuelle conduit à s'interroger sur la stratégie à adopter. Il considère que le dépassement des seuils réglementaires pourrait aussi constituer un signal d'alerte adressé au rectorat et au Ministère. Par ailleurs, il rappelle que le ministère et le rectorat connaissent la situation particulière de l'université de Tours ainsi que sa sous-dotation, il estime que le Ministère pourrait décider d'octroyer les moyens financiers nécessaires pour rétablir les indicateurs de soutenabilité au niveau attendu. Il souligne ainsi que la stratégie poursuivie par l'établissement consiste avant tout à faire reconnaître cette situation et à obtenir les financements complémentaires permettant de préserver son fonctionnement sans dégrader davantage ses missions de service public.

Le Président rappelle que, lorsqu'il évoquait précédemment le courrier du ministre relatif au rééquilibrage des financements, celui-ci précisait que cette démarche concernait les établissements présentant une gestion saine. Il partage cette orientation, tout en indiquant qu'il espère que cet engagement sera effectivement respecté.

Arnaud GIACOMETTI souhaite que les mesures annoncées produisent leurs effets avant les prochaines élections présidentielles et permettent à l'université d'obtenir les moyens complémentaires dont elle a besoin. Il espère ainsi que l'établissement n'aura pas à engager de nouvelles réductions de moyens ou de nouvelles mesures de restriction pour retrouver l'équilibre financier.

Hovig TER MINASSIAN remercie Emmanuel Néron pour les précisions apportées. Il indique que, depuis le début du mois de septembre, de nombreuses discussions ont eu lieu entre collègues, certains ayant même découvert les difficultés budgétaires évoquées par l'intermédiaire de la presse avant d'en connaître les explications détaillées. Il estime que les éléments présentés permettent désormais de mieux comprendre les mécanismes ayant conduit à l'aggravation de la situation.

Il se questionne sur les modalités de calcul du ratio Dizambourg. Il souhaite savoir si celui-ci prend en compte l'ensemble des emplois, indépendamment de leur mode de financement. Il observe notamment qu'une partie importante des emplois contractuels supplémentaires est financée par des projets de recherche ou d'autres financements fléchés. Selon lui, il pourrait paraître contradictoire que ces recrutements, encouragés par les politiques de financement sur projets, contribuent mécaniquement à dégrader un indicateur de soutenabilité budgétaire. Il demande donc si un calcul distinguant ces emplois financés sur ressources propres a déjà été réalisé.

Emmanuel NERON répond que l'analyse est plus complexe puisque les emplois financés sur projets sont effectivement pris en compte dans la masse salariale utilisée pour le calcul du ratio Dizambourg. Il précise que les recettes associées à ces projets sont également intégrées dans les produits de l'établissement. Lorsque les financements obtenus couvrent non seulement les dépenses de personnel mais aussi des équipements ou d'autres dépenses de fonctionnement, l'effet sur le ratio peut même être favorable. Il précise que Daniel [ALQUIER] fait passer la consigne aux porteurs de projets de respecter au mieux ces exigences.

Il donne l'exemple d'un projet de recherche comportant à la fois le financement d'un post-doctorant et l'acquisition d'un équipement scientifique de grande valeur. Dans une telle situation, les recettes générées par le projet peuvent contribuer à améliorer le ratio plutôt qu'à le dégrader. Il estime donc qu'il n'est pas possible d'affirmer de manière générale que le développement des projets de recherche entraîne une augmentation du ratio Dizambourg. Selon lui, l'analyse doit être menée projet par projet. Il ajoute qu'une vigilance particulière est demandée aux porteurs de projets afin que, lorsque cela est possible, les montages financiers limitent les effets

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

négatifs sur cet indicateur, tout en reconnaissant que certaines disciplines reposent davantage sur la masse salariale que d'autres.

Daniel MIRZA pense qu'il pourrait être utile de réaliser un calcul distinguant les projets autofinancés afin de mesurer précisément leur impact sur le ratio. Selon lui, même si l'effet attendu paraît limité, cette démonstration pourrait être utile dans les échanges avec le rectorat. Elle permettrait notamment de montrer que certaines dégradations éventuelles du ratio résultent d'activités nouvelles et positives pour l'établissement, correspondant à des financements obtenus dans un cadre compétitif, et non à une dérive budgétaire structurelle.

Emmanuel NERON indique qu'un exercice comparable a déjà été réalisé concernant la réserve de précaution intégrée dans la prévision de masse salariale. Sur les 4,8 millions d'euros de hausse de masse salariale présentés dans le budget rectificatif, environ 500 000 euros correspondent à cette marge de sécurité. En retirant cette somme du calcul, le ratio Dizambourg diminuerait d'environ 0,2 point mais resterait néanmoins supérieur au seuil réglementaire.

Il ajoute que, même en excluant les quelque 800 000 euros liés aux nouveaux projets évoqués sans tenir compte des recettes correspondantes, le gain obtenu ne dépasserait que quelques dixièmes de point. Dès lors, ces éléments ne suffiraient pas à eux seuls à ramener le ratio sous le seuil réglementaire de 83 %.

Arnaud GIACOMETTI pense que la situation pourrait également justifier la réalisation d'un audit budgétaire externe. Il rappelle que certaines universités confrontées à d'importantes difficultés financières, comme l'Université Montpellier 3, ont sollicité ce type de démarche afin qu'une évaluation objective de leur situation soit conduite. Selon lui, un tel audit permettrait d'établir officiellement et de manière indépendante la réalité de la sous-dotation de l'université de Tours, plutôt que de laisser cette analyse reposer uniquement sur les constats formulés par l'établissement lui-même. Il considère qu'une expertise externe pourrait ainsi objectiver les difficultés structurelles liées au sous-financement et permettre leur reconnaissance par l'État.

Le président souligne pour sa part qu'une évolution est perceptible. Il rappelle qu'il y a encore un an, la question du rééquilibrage des financements était peu prise en considération, alors qu'elle est aujourd'hui ouvertement discutée et que le ministre lui-même s'est exprimé sur ce sujet. Sans ignorer les incertitudes, il estime qu'il existe désormais des éléments permettant de nourrir un certain espoir quant à une prise en compte de cette situation.

Emmanuel NERON ajoute que, même si certains demeurent dubitatifs sur les COMP, ce dispositif présente au moins l'intérêt de faire apparaître explicitement la sous-dotation de l'établissement dans le diagnostic territorial. Il souligne que ce diagnostic sera rédigé et validé par le rectorat, ce qui permettra de disposer d'un document officiel reconnaissant et chiffrant cette situation.

Marine MIQUEL rappelle par ailleurs que le ratio Dizambourg n'est devenu un critère central d'appréciation de la soutenabilité financière que récemment, en 2025 plus précisément. Elle considère que les difficultés actuelles doivent être replacées dans un contexte plus large de transformation du financement des universités et estime que la responsabilité de la situation ne saurait être imputée aux personnels ou à la gestion de l'établissement. Selon elle, l'université continue de fonctionner grâce à l'engagement important de ses agents malgré des conditions de travail qu'elle juge dégradées. Elle profite de son intervention pour rappeler la journée nationale de mobilisation de la fonction publique prévue le lendemain et invite les collègues à y participer. À ses yeux, l'augmentation du ratio Dizambourg est avant tout la conséquence de choix nationaux en matière de financement de l'enseignement supérieur.

Sandrine DALLET-CHOISY s'interroge sur le dépassement du plafond d'emplois de l'État. Elle rappelle que ce plafond étant réglementairement fixé, elle souhaite comprendre comment une augmentation des effectifs a pu être constatée et se demande notamment si celle-ci résulte du remplacement d'agents partis en disponibilité ou occupant d'autres positions administratives.

Emmanuel NERON répond qu'il s'agit effectivement de l'addition de plusieurs situations de ce type : retours de disponibilité, de détachement ou de mise à disposition, qui conduisent à réintégrer les agents dans les effectifs comptabilisés. Il est précisé qu'il aurait été possible, comme cela a parfois été fait par le passé, de procéder à des

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

ajustements techniques entre les différents plafonds d'emplois afin de présenter une situation conforme aux limites réglementaires. Toutefois, ce choix n'a volontairement pas été retenu.

Il explique que l'université a souhaité assumer et rendre visible le dépassement du plafond d'emplois afin de démontrer que les moyens attribués par l'État ne permettent plus d'assurer correctement l'ensemble des missions de l'établissement. Il présente plusieurs éléments de comparaison avec des universités de taille comparable. Selon les calculs réalisés, l'université de Tours dispose d'un nombre d'emplois rapporté au nombre d'étudiants inférieur à celui observé dans plusieurs établissements similaires. Cette situation conduirait à un déficit estimé à près de 200 emplois par rapport aux niveaux observés ailleurs.

Il indique que l'objectif n'était pas de masquer ces difficultés par des ajustements techniques mais, au contraire, de faire constater officiellement l'insuffisance du plafond d'emplois attribué à l'établissement.

Hovig TER MINASSIAN indique comprendre cette stratégie et reconnaît sa cohérence globale, notamment parce qu'elle permet de mettre en évidence le sous-encadrement dont souffre l'université. Il souligne qu'une interrogation demeure parmi de nombreux collègues. Selon lui, si la stratégie consiste à obtenir une reconnaissance de la sous-dotation de l'établissement et un rééquilibrage de ses moyens, il peut être légitime de se demander pourquoi des mesures de réduction particulièrement importantes au sein de la campagne d'emplois ont été engagées avant même que n'aboutissent les discussions en cours avec le ministère, le rectorat ou dans le cadre du COMP. Il s'interroge ainsi sur l'opportunité de prendre dès à présent des décisions aussi significatives alors que les négociations relatives aux financements complémentaires ne sont pas encore définitivement closes.

Emmanuel NERON indique que le débat porte sur la campagne d'emplois donc cela pourra être évoqué plus tard au cours de ce Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2026 n°1 (27 pour, 0 contre, 3 abstentions) par la délibération n°2026-75.

3.2. Proposition de la commission des moyens du 18 septembre 2026

Emmanuel NERON présente les propositions de la commission des moyens du 18 septembre 2026.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 5 juin 2026 par la délibération n°2026-76.

Le président précise qu'une correction est apportée concernant le mandat des élus usagers. Il indique que les élus siègent au conseil d'administration de novembre et poursuivent leur mandat en cas de réélection.

Le président introduit ensuite le point relatif à l'utilisation des emplois d'enseignants vacants à la rentrée 2027.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Utilisation des emplois d'enseignants vacants à la rentrée 2027

Emmanuel NERON présente la campagne d'emploi des enseignants du second degré et précise que le tableau soumis au Conseil d'administration a fait l'objet de deux modifications. Il détaille les différentes propositions de publication ou de recrutement pour les postes concernés, en indiquant notamment plusieurs publications au second degré, des recrutements de contractuels ainsi que des contrats d'enseignement. Concernant le poste d'une collègue, il indique qu'une publication classique est privilégiée faute de garanties administratives suffisantes quant au déroulement de la procédure de recrutement.

Il explique qu'un poste du SUAPS sera finalement intégré à la campagne d'emploi BIATSS et qu'en attendant, les besoins seront couverts par des heures complémentaires ou un contrat d'enseignement. Il précise que le choix a

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

été fait de maintenir une campagne d'emploi des enseignants aussi proche que possible d'une campagne normale, avec environ 80 % des republications demandées par les composantes, compte tenu de l'urgence du calendrier.

Arnaud GIACOMETTI interroge sur la différence de traitement entre la campagne d'emploi des enseignants du second degré et celle des enseignants-chercheurs. Emmanuel NERON souligne que ces postes représentent un volume d'enseignement important et qu'ils sont difficiles à remplacer par des contrats d'enseignement. Il indique donc avoir suivi majoritairement les demandes formulées par les composantes.

Le président rappelle que la priorité demeure la présence d'enseignants devant les étudiants et souligne que les efforts demandés concernent l'ensemble de la communauté universitaire. Il précise que plusieurs postes d'enseignants sont remplacés par des contrats d'enseignement ou des heures complémentaires, ce qui constitue également une contribution des enseignants aux efforts demandés.

Hovig TER MINASSIAN questionne Emmanuel NERON sur un poste de PRAG au SUAPS

Emmanuel NERON explique qu'il est envisagé de transformer ce support en poste administratif dédié à des missions de médecine rééducative. Si cette transformation est validée, le poste figurera dans la campagne d'emploi BIATSS. Il ajoute que l'agent concerné n'assurait plus d'enseignement depuis un certain temps.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants vacants à la rentrée 2027 par la délibération n°2026-77.

4.2. Nouveau cadre de gestion des agents contractuels BIATSS

Anne KHOURY et Pierre GABETTE présente le nouveau cadre de gestion des agents contractuels BIATSS.

Emmanuel NERON remercie les organisations syndicales pour la qualité du travail mené dans le cadre de l'élaboration de cet accord. Il souligne que les échanges ont parfois été soutenus, mais toujours constructifs, ce qui a permis d'aboutir à un texte signé par l'UNSA, la FSU et la CFDT. Il remercie également l'ensemble des collègues ayant participé aux réunions pour leur implication et leur assiduité. En tant que vice-président chargé des moyens, il précise enfin que le coût de cet accord est estimé à 135 000 € en année pleine.

Julien MEUNIER se réjouit de l'existence de ce document, qu'il considère comme une avancée importante en matière de transparence et de compréhension des droits et des parcours des agents contractuels. Il souligne qu'un important travail de pédagogie reste nécessaire concernant les mécanismes de gestion des contractuels dans l'enseignement supérieur et estime que ce cadre de gestion y contribuera utilement.

Il relève néanmoins un point qui, selon lui, mériterait d'être intégré au document : les modalités relatives au complément de rémunération des agents en CDI, pour les catégories A, B et C. Il note que cet élément n'apparaît pas dans le texte alors qu'il participe à la compréhension globale des conditions de rémunération des agents. Il suggère que cette question puisse être examinée lors d'un prochain comité de suivi.

Arnaud GIACOMETTI considère que ce document constitue une avancée réelle pour l'établissement en matière de transparence dans la gestion des nombreux agents contractuels qu'il emploie. Il rappelle que le recours aux contractuels a parfois permis de contenir l'évolution de la masse salariale, notamment en recrutant des contractuels sur des missions qui auraient pu être exercées par des titulaires. Il estime que le texte comporte de nombreuses dispositions favorables aux agents contractuels, en particulier pour ceux occupant des fonctions pérennes susceptibles de conduire à une CDisation. Il observe toutefois que des améliorations seront peut-être encore nécessaires, notamment concernant les modalités de sélection des candidatures à la CDisation.

Selon lui, le risque existe de voir apparaître une forme de concurrence entre agents exerçant des métiers, appartenant à des catégories ou disposant de profils très différents. Il s'interroge donc sur les conséquences que pourrait avoir ce dispositif au sein des services, tout en considérant que le texte reste globalement très positif.

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

JULIEN MEUNIER rappelle qu'il avait exprimé des réserves sur la mise en place d'une commission de CDisation. Selon lui, les agents qui ne seraient pas retenus pourraient ressentir cette décision comme un échec personnel, estimant ne pas avoir été suffisamment convaincants ou compétents, alors même que les refus pourraient être principalement liés aux contraintes budgétaires de l'établissement. Il estime qu'il conviendra d'accompagner les agents non retenus afin qu'ils comprennent les raisons réelles des décisions prises et ne les interprètent pas comme une remise en cause de leurs compétences professionnelles.

Anne KHOURY indique que les retours recueillis à l'issue de la première campagne de CDisation sont très positifs. Elle précise que plusieurs commissions ont été organisées par grands domaines professionnels, avec la participation d'experts métiers, afin de garantir une évaluation adaptée à la diversité des fonctions exercées. Elle souligne que les membres des commissions ont pleinement pris en compte la diversité des profils examinés, qu'il s'agisse des catégories A, B ou C ou de métiers très différents les uns des autres.

Julien MEUNIER reconnaît que les retours concernant cette première campagne ont été favorables. Il estime néanmoins que la situation pourrait être différente lors des prochaines campagnes si les contraintes budgétaires se renforcent. Selon lui, la commission pourrait alors être amenée à procéder à des arbitrages plus importants, ce qui pourrait modifier la perception qu'auront les agents de la procédure, en particulier ceux dont la candidature ne serait pas retenue.

Arnaud GIACOMETTI demande combien de candidats n'ont finalement pas obtenu de CDisation lors de la campagne concernée. Et il s'interroge alors pour savoir si cette situation correspond à ce qui était observé auparavant.

Anne KHOURY indique qu'un candidat n'a pas été retenu à l'issue de la procédure. Elle précise finalement que deux situations sont à distinguer : un candidat n'a effectivement pas été retenu par la commission et un second ne s'est pas présenté à l'entretien. Il y a donc eu deux dossiers n'ayant pas abouti à une CDisation lors de cette campagne.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le nouveau cadre de gestion des agents contractuels BIATSS par la délibération n°2026-78.

4.3. Rapport social unique 2025

Anne KHOURY présente le rapport social unique 2025.

Julien MEUNIER remercie les services pour la présentation du rapport social unique, qu'il juge particulièrement instructif. Il s'interroge sur l'existence d'un schéma directeur ou d'un plan dédié à la qualité de vie au travail (QVT) au sein de l'établissement. Il souligne l'intérêt d'une telle démarche dans le contexte actuel, marqué notamment par les difficultés de recrutement et par le développement des outils numériques, en particulier de l'intelligence artificielle. Il estime qu'il serait pertinent de disposer d'indicateurs permettant d'apprécier l'évolution du contenu du travail et des conditions d'exercice des agents.

Pierre GABETTE indique qu'un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS), adopté en 2019, existe déjà et qu'un travail de réactualisation est engagé.

Laurence TACONNAT précise également qu'un questionnaire relatif à la qualité de vie au travail est en cours d'élaboration avec les services compétents. Ce projet a connu un certain retard mais demeure d'actualité.

Anne KHOURY rappelle que plusieurs dispositifs constituent déjà des éléments d'une politique de qualité de vie au travail, notamment la charte de déconnexion ainsi que les actions de formation proposées aux personnels sur ces thématiques.

Elle précise qu'un travail conjoint est mené entre la DRH et la direction concernée afin de construire et d'harmoniser les indicateurs de suivi. L'objectif est de garantir une cohérence entre les données figurant dans le

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

rapport social unique et celles intégrées dans les autres outils de pilotage de l'établissement. Elle souligne que cette démarche est encore en cours de finalisation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport social unique 2025 par la délibération n°2026-79.

4.4. Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs

Emmanuel NERON rappelle que la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs ne sera pas soumise au vote lors de cette séance mais au conseil d'administration du 2 novembre. Cette décision s'explique notamment par l'absence d'urgence de calendrier pour ce volet de la campagne d'emploi et par la volonté de poursuivre les échanges à la suite des retours exprimés par les directeurs de composante.

Il indique que les discussions engagées selon le processus habituel (conseil des directeurs de composante, CSA, conseil académique et conseil d'administration) ont mis en évidence des inquiétudes concernant l'importance des non-republications de postes ainsi que la méthode retenue.

Il rappelle que l'établissement fait face à une dégradation de sa situation financière, notamment au regard de l'évolution de la masse salariale et du ratio Dizambourg. Selon lui, l'université doit démontrer aux tutelles sa capacité à anticiper les contraintes financières à venir et à préparer un éventuel retour à l'équilibre. Il présente deux scénarios : un premier scénario prévoyant la republication d'un poste par composante ainsi que deux situations particulières, avec recours à des ATER pour les autres postes et un second scénario prévoyant la republication des postes ayant déjà fait l'objet de deux années d'ATER.

Il précise que le premier scénario conduirait à la publication de neuf postes environ, tandis que le second aboutirait à une vingtaine de postes publiés. Il souligne que le premier scénario lui paraît davantage susceptible d'être accepté par le rectorat et le ministère car il témoigne d'un effort significatif de maîtrise de la masse salariale. À l'inverse, le second scénario répond davantage aux besoins des composantes mais présente, selon lui, un risque plus important de refus. Il insiste sur le fait qu'aucune garantie n'existe quant à l'acceptation d'un scénario ou de l'autre et précise que, si les instances retenaient finalement le second scénario, l'équipe présidentielle le défendrait néanmoins auprès des tutelles.

Arnaud GIACOMETTI rappelle que les efforts demandés aux composantes se sont progressivement accrus au fil des années. Il indique qu'après avoir instauré un an d'ATER avant republication des postes, puis parfois deux années d'ATER, l'établissement se trouve désormais confronté à l'hypothèse de restrictions encore plus importantes.

Il estime qu'il manque presque un troisième scénario correspondant à la situation qui prévalait auparavant, avec une année d'ATER pour tous les postes avant republication. Selon lui, le second scénario constitue déjà un effort considérable pour la communauté universitaire et ne doit pas être présenté comme une absence d'effort de la part de l'établissement.

Emmanuel NERON répond qu'il partage le constat relatif au sous-financement de l'université mais considère qu'une campagne d'emploi plus ambitieuse risquerait fortement d'être refusée par le ministère. Il estime qu'il vaut mieux défendre un nombre limité de republications plutôt que de présenter un projet qui conduirait à une campagne totalement bloquée.

Marine MIQUEL indique que les réactions particulièrement vives observées dans les composantes s'expliquent par le sentiment d'être parvenus à la limite de ce qui est soutenable pour assurer correctement les missions de service public. Elle s'interroge sur les années à venir et sur la manière dont les équipes pourront continuer à fonctionner si des contraintes similaires venaient à se reproduire alors que les marges de manœuvre apparaissent déjà très réduites.

Hovig TER MINASSIAN estime qu'un certain nombre de messages devraient être portés auprès du rectorat et du ministère. Il rappelle tout d'abord que les difficultés rencontrées ne résultent pas d'une mauvaise gestion de l'établissement. Il souligne ensuite les conséquences du recours accru aux ATER, notamment sur l'activité de

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

recherche. Selon lui, les personnels recrutés sur ces contrats temporaires disposent rarement des conditions nécessaires pour développer pleinement leurs activités scientifiques. Il ajoute que la dégradation des conditions de travail repose en grande partie sur des personnels précaires, souvent en début de carrière, amenés à gérer des groupes d'étudiants de plus en plus nombreux. Enfin, il s'interroge sur la pertinence du critère des deux années d'ATER pour déterminer les postes à republier. Il considère que les besoins de formation peuvent évoluer et que les postes devenus prioritaires aujourd'hui ne correspondent pas nécessairement à ceux qui étaient vacants deux ou trois ans auparavant.

Emmanuel NERON précise que le critère des deux années d'ATER a surtout été retenu afin de déterminer un volume global de postes par composante. Il indique qu'une certaine souplesse pourrait ensuite être laissée aux composantes quant au choix précis des postes à republier dans ce cadre.

Le président rappelle que le premier scénario, bien que contraignant, présente au moins l'avantage d'offrir une perspective de republication de certains postes. Par la suite, il reconnaît que les recrutements d'ATER ne garantissent pas la même stabilité ni la même qualité d'encadrement qu'un recrutement permanent. Il souligne toutefois que le second scénario présente un risque important d'être refusé par les tutelles.

Arnaud GIACOMETTI souligne également les difficultés croissantes de recrutement d'ATER dans certaines disciplines. Il observe que ces contrats temporaires n'offrent pas toujours les mêmes garanties que les recrutements pérennes et que certaines composantes rencontrent des problèmes pour pourvoir les postes ou maintenir les recrutements jusqu'à la rentrée universitaire.

Emmanuelle HUVER s'interroge sur la possibilité pour le ministère d'autoriser temporairement un dépassement du ratio Dizambourg compte tenu du caractère sain de la gestion de l'établissement et dans l'attente des effets éventuels d'un rééquilibrage du financement. Selon elle, le ministère devrait également pouvoir prendre en compte la situation particulière de l'université au lieu d'appliquer uniquement des critères réglementaires automatiques.

M. DUBREUIL répond que le respect du ratio Dizambourg résulte d'un cadre réglementaire national qui s'impose à tous les établissements. Il rappelle que le rectorat n'est pas décisionnaire mais qu'il accompagne les dossiers transmis au ministère.

Selon lui, le premier scénario apparaît aujourd'hui plus défendable car il traduit une prise en compte de la situation financière par l'établissement tout en maintenant un certain niveau de recrutement. Il reconnaît néanmoins les difficultés rencontrées par l'université et souligne que le contexte budgétaire national demeure particulièrement contraint.

Sandrine DALLET-CHOISY s'interroge sur les différences de financement par étudiant entre les universités de Tours et d'Orléans alors que les deux établissements appartiennent à la même académie.

M. DUBREUIL précise que le recteur n'intervient pas dans la répartition des dotations budgétaires entre universités, cette compétence relevant directement du ministère.

Cathy MUNSCH estime que le débat ne doit pas opposer les universités de la région entre elles. Selon elle, l'université d'Orléans se situe elle-même à un niveau proche de la moyenne nationale et le véritable enjeu réside dans le rééquilibrage national des financements. Elle considère que les travaux engagés sur les modèles d'allocation des moyens constituent une occasion importante de démontrer objectivement la situation de sous-financement de l'université de Tours.

Elle souligne également la difficulté créée par le calendrier, les décisions devant être prises avant que les éventuels effets positifs des travaux de rééquilibrage ne soient connus.

Le Président rappelle qu'en janvier l'établissement ne disposera pas encore des résultats permettant de connaître l'éventuel rééquilibrage de la dotation. Il indique souhaiter poursuivre les discussions avec les directeurs de

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

composante afin d'examiner les besoins plus précisément. Il précise avoir échangé avec le recteur, qui s'est montré conscient des difficultés rencontrées par l'université.

Il annonce également l'ouverture de discussions entre les services du rectorat et ceux de l'université afin d'évaluer ce qui pourrait constituer une campagne d'emploi acceptable au regard des contraintes budgétaires. Il estime qu'une légère évolution du premier scénario pourrait éventuellement être envisagée, tout en précisant que les marges de manœuvre demeurent limitées.

Emmanuel Néron ajoute qu'en janvier l'établissement ne disposera pas du compte financier définitif. Par conséquent, le ministère fondera son analyse sur les prévisions issues du budget rectificatif et sur le ratio Dizambourg estimé à 85,03 %.

Arnaud GIACOMETTI considère que l'université se trouve désormais proche d'un point de rupture. Selon lui, la situation actuelle résulte d'un choix politique de sous-financement de l'enseignement supérieur public et de la recherche. Il déplore en particulier les priorités budgétaires accordées selon lui à certains établissements privés au détriment des universités.

Daniel MIRZA estime que le débat ne devrait pas nécessairement se limiter aux deux scénarios présentés. Il s'interroge sur la possibilité de construire une solution intermédiaire reposant sur des critères objectifs permettant de hiérarchiser les besoins des composantes. Il suggère notamment de s'appuyer sur des indicateurs transparents tels que l'évolution des effectifs étudiants rapportée à l'évolution des emplois, ou encore sur les variations des taux d'encadrement observées sur plusieurs années. Selon lui, l'intérêt n'est pas tant de comparer les situations à un instant donné, chaque discipline ayant ses spécificités, que d'analyser les évolutions et les tendances. Il propose également de prendre en considération le volume d'heures complémentaires réalisé dans les différentes composantes ainsi que son évolution au fil du temps. Ces éléments pourraient permettre d'identifier les secteurs qui connaissent les tensions les plus fortes.

Selon lui, il serait possible de garantir une forme d'équité en attribuant un premier poste à chaque composante, puis de répartir quelques postes supplémentaires à partir de critères clairement établis et objectivés. Cette méthode permettrait de justifier plus précisément pourquoi certaines composantes bénéficieraient d'un ou plusieurs postes supplémentaires. Il considère qu'une telle approche serait plus convaincante qu'une sélection reposant uniquement sur des critères tels que l'ancienneté d'un gel de poste ou le nombre d'années de recours à un ATER. Elle permettrait, selon lui, d'appuyer les décisions sur des besoins mesurables et de disposer d'arguments plus solides pour justifier les choix effectués auprès de la communauté universitaire comme des tutelles.

Emmanuel Néron répond que les indicateurs quantitatifs ne reflètent pas toujours la réalité des situations rencontrées dans les composantes. Il souligne que certaines difficultés relèvent également de facteurs humains, organisationnels ou structurels et que chacune des composantes est en mesure d'identifier un besoin particulièrement prioritaire.

Le Président indique qu'une nouvelle réunion avec les directeurs de composante est prévue afin d'approfondir ces échanges. Il rappelle également que des discussions sont engagées avec le rectorat pour déterminer si quelques republications supplémentaires pourraient être envisagées.

Julien MEUNIER indique ne pas être favorable au scénario le plus restrictif mais observe qu'une réflexion doit aussi être menée sur l'accompagnement des personnels temporaires. Il souligne notamment les besoins de formation et d'accompagnement pédagogique des ATER et des autres personnels recrutés sur des contrats précaires.

Il estime également que les conséquences de ces choix sur l'organisation du travail et la qualité de vie au travail doivent être anticipées, y compris pour les personnels BIATSS qui pourraient être amenés à supporter une charge de travail supplémentaire.

Arnaud GIACOMETTI considère que l'établissement approche d'un seuil critique. Selon lui, si les moyens continuent de diminuer, l'université pourrait être contrainte, à terme, de fermer certaines formations faute de disposer des personnels nécessaires pour assurer correctement le service public. Il estime que cette perspective

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

pourrait également constituer un argument dans les discussions avec les tutelles afin d'alerter sur les conséquences concrètes du sous-financement actuel.

Le Président précise qu'il doute que le rectorat soit favorable à ce que l'Université de Tours diminue ses capacités d'accueil.

5. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

5.1. Propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 – pédagogie

Stéphanie GERMON présente les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026, relative à la pédagogie.

Sandrine DALLET-CHOISY signale une possible ambiguïté dans la présentation des formations ouvertes aux étudiants étrangers concernant le Master Infectiologie, Immunité, Vaccinologie et biomédicaments (I2VB). Elle demande que le niveau concerné (M2) soit explicitement précisé afin d'éviter toute confusion et de garantir une information claire.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 par la délibération n°2026-80.

5.2. Propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 – vie étudiante

Stéphanie GERMON présente les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026, relative à la vie étudiante.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 par la délibération n°2026-81.

5.3. Propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 – conventions

Stéphanie GERMON présente les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026, relative aux conventions.

Marine MIQUEL relève que la convention conclue avec la préfecture de la région Centre-Val de Loire mentionne la possibilité de créer une Prépa Talents. Dans ce contexte budgétaire, elle s'interroge sur les modalités de financement d'une telle formation et souhaite savoir si des moyens spécifiques sont prévus pour en assurer la mise en œuvre ?

Monsieur le Président répond que la création d'une Prépa Talents ne pourra être envisagée qu'à la condition d'obtenir des moyens financiers supplémentaires. Il souligne que ce sujet pourra constituer un élément de négociation avec l'État dans le cadre d'une revalorisation de la SCSP. Il rappelle qu'une telle formation existe déjà à Orléans mais pas à Tours et précise qu'aucune ouverture ne sera réalisée sans financement complémentaire.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 par la délibération n°2026-82.

5.4. Dossier d'accréditation pour la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

Stéphanie GERMON présente le dossier d'accréditation pour la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 par la délibération n°2026-83.

5.5. Dossier d'accréditation pour la délivrance de la capacité d'orthophonie

Stéphanie GERMON présente le dossier d'accréditation pour la délivrance de la capacité d'orthophonie.

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 17 septembre 2026 par la délibération n°2026-84.

6. RECHERCHES ET ETUDES DOCTORALES

6.1. Propositions de la commission de la recherche du 22 septembre 2026

Daniel ALQUIER présente la proposition de la commission de la recherche du 22 septembre 2026 : la convention régissant les relations contractuelles pour la période 2024/2029 entre l'Université de Tours et l'Inserm pour les 6 unités mixtes de recherche qu'elles partagent en tant que tutelles principales.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 22 septembre 2026 par la délibération n°2026-85.

6.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 23 juin 2026

Daniel ALQUIER présente le compte-rendu de la commission recherche du 23 juin 2026.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

7.1. Dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation de la halle des sports du site Grandmont dans le cadre du CPER 2021-2027

Emmanuel NERON indique que le CPER arrive à son terme et souligne l'importance de faire valider rapidement les dossiers d'expertise afin de sécuriser les financements associés. Il rappelle que l'opération de rénovation énergétique du site de Grandmont représente un investissement de 4,75 millions d'euros, pour lequel la participation de l'Université ne s'élève qu'à 83 000 euros. À l'issue d'un comité de pilotage, le choix a été fait de privilégier la rénovation énergétique de la Halle des sports plutôt que celle des équipements techniques du site. Cette orientation s'explique par l'état particulièrement dégradé du bâtiment, qualifié de passoire thermique. Il précise que certains arbitrages restent à effectuer, notamment concernant l'installation éventuelle d'un système de rafraîchissement, sous réserve des contraintes budgétaires.

Sandrine DALLET-CHOISY rappelle que les membres du COPIL se sont prononcés en faveur du projet notamment en raison de la possibilité d'utiliser la Halle des sports comme lieu d'examen.

Emmanuel NERON confirme que l'utilisation de la Halle des sports pour l'organisation d'examens n'est pas remise en cause et que ce principe est pleinement acté. Il précise que seules les modalités liées à l'éventuelle mise en place d'un système de rafraîchissement demeurent à l'étude et dépendront des crédits disponibles.

Cathy MUNSCH félicite la réalisation de l'opération, elle attire l'attention sur les incertitudes pesant sur les futurs financements d'investissement. Elle souligne notamment le manque de visibilité concernant le prochain CPER ainsi que les évolutions potentielles des fonds européens, alors même que ces dispositifs sont essentiels à la rénovation du patrimoine universitaire. Elle estime néanmoins nécessaire de poursuivre la préparation des futurs projets et d'identifier les besoins prioritaires de l'Université afin d'être en capacité de répondre rapidement aux prochaines opportunités de financement.

Emmanuel NERON précise que, outre cette opération de rénovation énergétique, deux autres projets comportent encore des financements CPER : la Halle des sports, pour laquelle le dossier d'expertise a déjà été validé, et le projet relatif au bâtiment Biologie du site Tonnellé, qui nécessite encore des ajustements pour respecter l'enveloppe financière prévue. Il insiste sur l'urgence de faire valider les derniers dossiers d'expertise et indique qu'une réunion avec les services de la Région est programmée afin de présenter le SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) de l'établissement dans la perspective de la préparation du prochain CPER.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le dossier d'expertise de l'opération de réhabilitation de la halle des sports du site Grandmont dans le cadre du CPER 2021-2027 par la délibération n°2026-86.

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

7.2. Délégation au Président pour signer des marchés publics

Emmanuel NERON indique que le premier marché concerne des prestations qui ont pour objet la fourniture d'équipements scientifiques pour le Centre d'Etudes et de Recherche Technologiques en Microélectronique. Le second marché est un accord-cadre ayant pour objet l'achat de consommables et de petits équipements pour les laboratoires de recherche gérés par l'Université de Tours et ses activités pédagogiques – Phase 2 (2026-2030), il s'applique à tous les laboratoires de recherche gérés par l'Université de Tours, ainsi qu'à ses activités pédagogiques.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation au Président pour signer des marchés publics par la délibération n°2026-87.

7.3. Désignation d'un représentant de l'Université au Conseil d'administration de la fondation Planiol

Monsieur le Président indique que la Fondation Planiol, reconnue d'utilité publique et dédiée à la recherche sur le cerveau, a sollicité l'Université de Tours afin de formaliser leurs relations institutionnelles. À cette fin, la fondation souhaite intégrer un représentant officiel de l'établissement au sein de son Conseil d'administration, au titre du collège des partenaires institutionnels. Il est précisé qu'une démarche similaire sera engagée auprès de l'Inserm, de l'INRAE et du CNRS. La fondation propose la désignation de Madame Maria-Joao Santiago-Ribeiro, professeure des universités-praticienne hospitalière en médecine nucléaire et membre de l'équipe de recherche iBrain, pour représenter l'Université de Tours au sein de son Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation d'un représentant de l'Université au Conseil d'administration de la fondation Planiol par la délibération n°2026-88.

8. QUESTIONS DIVERSES

À Tours, le 26 octobre 2026,

Le Président,

Philippe ROINGEARD

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)